

Acte de naissance de JEANNE Marie Anne [459]

Ce jourd'huy vingt-troisième mars audit an, par monsieur COLLOT, prêtre vicaire de ce lieu soussigné a été baptisée une fille née du même jour du légitime mariage de Charles JEANNE et de Marie Anne HERVIEU ses père et mère, laquelle fille a été tenue sur les saints fonds de baptême et nommée Marie Anne par Charles PASQUIER et Marie JEANNE ses parrains et marraines soussignés.